



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 14 MARS 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de ville de Paspébiac, tenue à la salle municipale de la Maison des Citoyens, en ce **14^e jour du mois de mars 2016**, à 18 h 30 heures sous la présidence du maire, Monsieur Paul-Arthur Blais.

Sont présents : Madame Gina Samson
MM Rémi Whittom
Christian Grenier
Alain Delarosbil
Frédéric Delarosbil
Hébert Huard

Est également présent, Monsieur Paul Langlois, directeur général et greffier.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, ouvre la séance à 18 h 35 et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, constate que le quorum est atteint.

2016-03-54 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais fait lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux du 8 et 25 février et 2 mars 2016
5. Dépôt document et correspondance
 - a. Lettre MAMOT 2015-416
 - b. Lettre MAMOT 2015-417
 - c. Lettre MAMOT 2015-405
6. Adoption du Règlement 2016-422 modifiant le règlement de zonage 2009-325 à la faveur de l'ajout de l'usage 13 portant l'habitation multifamiliale dans la zone 211-M
7. Adoption du Règlement 2016-423 modifiant le règlement de zonage 2009-325 à la faveur de l'ajout de l'usage 434 soit l'introduction de l'usage d'un atelier de réparation de véhicules dans la zone 205-M
8. Fête nationale
9. Cotisation à l'Union Régionale des Loisirs et du Sport (URLS)
10. Embauche au service de la trésorerie et des finances
11. Vente pour taxe
12. Acquisition d'un terrain
13. Règlement sur les roulottes
14. Adoption des comptes à payer
15. Suivi du budget

16. Rapport des conseillers
17. Affaires nouvelles
18. Période de questions
19. Levée de la séance

Il est proposé que **Monsieur Frédéric Delarosbil** que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été rédigé.

Adoption unanime

2016-03-55 4- ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DES 8, 25 FÉVRIER ET 2 MARS 2016

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, fait le suivi des procès-verbaux des 8, 25 février et 2 mars 2016. La lecture des procès-verbaux est exemptée puisque les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux il y a au moins 24 heures.

Il est donc proposé par **Monsieur Hébert Huard** et résolu que lesdits procès-verbaux soient adoptés tel que rédigés.

Adoption unanime

2016-03 5- CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENT

Monsieur le maire fait lecture de correspondance en provenance du Ministère des Affaires municipales et de l'Organisation du Territoire et portant sur l'approbation de règlements d'emprunt soient les règlements 2015-416, 2015-417 et 2015-405

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais fait lecture des trois correspondances provenant du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire

2016-03-56 6 - ADOPTION RÈGLEMENT 2016-422 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE VISANT L'AJOUT DE L'USAGE 13, HABITATION MULTIFAMILIALE, DANS LA ZONE 211-M

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion visant l'adoption du Règlement 2016-422 a été déposé le 8 février 2016;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation a été tenue le 14 mars 2016;

CONSIDÉRANT QU'aucune objection n'a été portée à la connaissance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le règlement fait l'objet d'une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** et appuyé par **Madame Gina Samson** que le conseil adopte les modifications proposées soit l'ajout de l'usage numéro 13 soit une habitation pouvant compter quatre logements pour le territoire délimité par la zone 211-M.

Adoption unanime

2016-03-57 **7 - ADOPTION RÈGLEMENT 2016-425 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE VISANT L'AJOUT DE L'USAGE 434, SOIT L'INTRODUCTION DE L'USAGE D'UN ATELIER DE RÉPARATION DE VÉHICULES ZONE 205-M**

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion visant l'adoption du règlement 2016-425 a été déposé le 8 février 2016;

CONSIDÉRANT QU'UNE assemblée de consultation a été tenue le 14 mars 2016;

CONSIDÉRANT QU'aucune objection n'a été portée à la connaissance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le règlement fait l'objet d'une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **monsieur Rémi Whittom** et appuyé par **monsieur Christian Grenier** que le conseil adopte les modifications proposées soit l'ajout de l'usage numéro 434 qui permettra l'exploitation d'un atelier de réparations de véhicules dans la zone 205 M, soit le long de la rue St-Pie X entre la 4^e Avenue et la 5^e Avenue. Le conseil mandate par l'adoption de ce règlement le service d'urbanisme de voir à modifier le zonage au nord de la 5^e Avenue dans le cadre de la révision du plan d'urbanisme de la ville.

Adoption unanime

2016-03-58 **8 - FÊTE NATIONALE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris le relais des organismes qui planifiaient et tenaient les activités de la Fête nationale;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un événement important auquel la Ville participe depuis quelques années maintenant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Monsieur Christian Grenier** et appuyé par **Monsieur Rémi Whittom** de mandater le service de la Culture et des Loisirs de déposer une demande d'aide financière auprès des organismes mandataires du Mouvement national des Québécoises et Québécois responsable du Programme d'assistance financière des célébrations locales de la Fête nationale du Québec.

Adoption unanime

2016-03-59

9- COTISATION À L'UNION RÉGIONALE DU SPORT ET DES LOISIRS (URLS)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac est membre de l'Union Régionale des Loisirs et du Sport Gaspésie –Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac profite des services de l'URLS;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** et appuyé par **Madame Gina Samson** que le conseil municipal autorise le service de la trésorerie et des finances à payer la cotisation annuelle au montant de deux cent dix-neuf dollars (219 \$) et qu'elle assure sa représentation par la directrice du service de la Culture et des Loisirs et par le coordonnateur du service du Sport et de la Famille.

Adoption unanime

2016-03-60

10- EMBAUCHE D'UNE EMPLOYÉE AU SERVICE DE LA TRÉSORERIE ET DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE la prise de retraite d'une employée du service de la trésorerie et des Finances;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'embauche et de processus de qualification a été confié à la Firme Raymond Chabot Grant Thornton;

CONSIDÉRANT QUE quatre candidatures ont été évaluées par la firme mandataire;

CONSIDÉRANT QUE ladite firme est arrivée à la conclusion qu'une seule candidature pouvait répondre aux exigences du nouveau poste de préposé aux revenus;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Madame Gina Samson** et appuyé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** que le conseil autorise la direction générale de procéder à l'embauche de la candidate recommandée par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, et dans le respect des conditions de travail en vigueur à la ville de Paspébiac.

Monsieur Alain Delarosbil fait savoir qu'il se retire de la table du conseil afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêt par rapport au point à l'ordre du jour et donc ne participe pas à la délibération et au vote sur le dossier.

Adoption unanime

2016-03-61

11- VENTE POUR TAXES 2015

CONSIDÉRANT la vente pour taxes non payées qui se tiendra le 14 avril prochain à la MRC de Bonaventure;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **monsieur Hébert Huard** et résolu à l'unanimité que Madame Annie Chapados, trésorière et directrice des finances ou en son absence, Madame Joseph, préposée aux revenus, soit mandatée pour acquérir pour et au nom de la

ville de Paspébiac, les immeubles et terrains qui n'auront pas trouvé preneur lors de la vente pour taxes qui se tiendra le 14 avril prochain au bureau de la MRC de Bonaventure.

Adoption unanime

2016-02-62

12- ACQUISITION D'UN TERRAIN

CONSIDÉRANT QU' un citoyen a offert un terrain à la ville de Paspébiac;

CONSIDÉRANT QUE ledit terrain est identifié par le numéro matricule 4822 84156200-0000 et a une superficie de plus de 38 318 000 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE ledit terrain est adjacent à celui du garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'offre proposée est inférieure à la valeur de l'évaluation municipale;

CONSIDÉRANT QUE les espaces entourant les activités du service technique et de la qualité de vie sont pour le moins restreints et limités;

CONSIDÉRANT QUE s'il devait avoir agrandissement, cette acquisition le permettrait en s'éloignant des zones résidentielles;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Christian Grenier** et appuyé par **Monsieur Rémi Whittom** que le conseil autorise le service de trésorerie et des finances a procédé à l'acquisition du terrain pour un montant de six mille dollars (6000\$) avant les taxes applicables et les frais inhérents à la transaction et d'autoriser le maire, Monsieur Paul-Arthur Blais et le directeur général à signer les documents requis pour réaliser l'achat.

Adoption unanime

2016-02-63

13- RÈGLEMENT 2016-426 SUR LES DISPOSITIONS DES ROULOTTES DE CAMPING SUR LE TERRITOIRE DE PASPÉBIAC

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion visant à modifier le règlement concernant les dispositions de roulottes de camping et leur l'entreposage sur le territoire de la ville de Paspébiac a été déposé en mai 2015;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet modifiant le règlement 2009-325 a été déposé en juillet 2015;

CONSIDÉRANT QU'un deuxième projet de règlement modifiant le projet de règlement 2015-411 modifiant le premier projet de règlement 2009-325 a été déposé le 10 août 2015;

CONSIDÉRANT QUE ce deuxième projet de règlement est modifié par le projet de règlement 2016-426;

CONSIDÉRANT QUE ce troisième projet de règlement sera soumis à une consultation publique, le 11 avril 2016;

CONSIDÉRANT QUE ce troisième projet de règlement sera disponible pour consultation au bureau du greffe à la Maison des Citoyens entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi à compter du 18 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** et appuyé par **Monsieur Rémi Whittom** que les membres du conseil autorise le service d'urbanisme de procéder aux modifications du Règlement 2009-325 en fonction de l'adoption du Règlement 2016-426 et à savoir :

Article 1

Les Articles 91.1 - Roulotte de villégiature (camping) et 91.2 - Installation temporaire et récréative d'une roulotte, tente ou tente-roulotte, faisant partie intégrante du Règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) de la ville de Paspébiac, sont abrogés et remplacés par l'Article 91.1 - Les dispositions relatives aux roulottes de camping sur le territoire de la ville de Paspébiac ce, tel que libellé ci-dessous, à savoir :

Article 91.1 - Les dispositions relatives aux roulottes de camping sur le territoire de la ville de Paspébiac

Les roulottes de camping (terme qui inclut les véhicules récréatifs motorisés, les remorques de camping dit « Fifth-Wheel » et toute autre habitation pliable et transportable) doivent être implantées à l'intérieur des limites d'un terrain de camping lorsqu'elles sont destinées à être occupées pour des fins de villégiature. L'occupation permanente d'une roulotte de camping est interdite sur le territoire de la ville de Paspébiac.

Toutefois, l'occupation d'une (1) seule roulotte de camping dans la cour arrière ou latérale d'un bâtiment principal résidentiel est autorisée aux conditions suivantes :

- 1 - Aucun raccordement au système d'évacuation des eaux usées*
- 2 - La roulotte de camping doit être implantée sur un terrain occupé par un bâtiment principal résidentiel, dans les cours arrière ou latérales seulement, à une distance minimale de deux (2) mètres des lignes de terrain.*
- 3 - L'usage prévu soit à des fins de villégiature seulement. Aucune utilisation locative ou commerciale n'est permise.*
- 4 - Une roulotte de camping ne peut être considérée ou utilisée comme un logement permanent, une maison mobile ou un commerce.*
- 5 - Après un premier avertissement, un récidiviste se rend passible d'une amende de cinq cent dollars (500\$)*
- 6 - À l'issue d'une demande de permis de construction d'une résidence et en cours de construction de ladite résidence et exceptionnellement sur demande au service d'urbanisme, un permis pourra être émis afin de permettre l'installation d'une roulotte de camping sur le terrain de la construction de la dite résidence dans les limites permises et pour une période déterminée*

Article 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi

Adoption unanime

2016-03-64

14 – ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** et appuyé par **Monsieur Hebert Huard** et résolu que les comptes à payer pour le mois de février 2016 au montant de deux cent quarante-trois mille huit cent soixante et un dollars et quarante-cinq cents (243 861.45\$) soient approuvés pour paiement.

Adoption unanime

2016-03-65

15 – SUIVI DU BUDGET

Il est proposé par **Monsieur Christian Grenier** et appuyé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** et résolu que le rapport « État des activités financières » en date du 29 février 2016 soit adopté.

Adoption unanime

2016-03

16 – RAPPORT DES CONSEILLERS

Remi Whittom – Le conseiller du siège no 1, félicite les jeunes démocrates de leur initiative et de leur présence à l'assemblée du conseil municipal

Il évoque la rencontre avec l'adjudicataire du Complexe sportif et fait état des étapes à venir

Il rappelle que les préparatifs pour le Festival du Crabe sont enclenchés et qu'il y aurait une conférence de presse sous peu pour faire connaître la programmation

Christian Grenier – Le conseiller du siège no 2 rappelle, en complément les dates du Festival du Crabe soient du 3 au 7 août inclusivement.

Sur le dossier de la sécurité incendie, il fait l'énumération des sorties des pompiers, fait état des rencontres du comité intermunicipal sur la sécurité incendie et du protocole d'entente sur le point de se conclure

Sur le dossier du camping, il précise que les dernières rencontres ont porté principalement sur l'analyse et les possibilités d'augmenter le nombre de sites, tout en rappelant que le camping sera ouvert du 4 juin au 11 septembre.

Il précise qu'il a assisté à la soirée de consultation publique sur le projet Uni-Pêche MDM et qu'il évalue le projet avance et qu'il demeure un projet actif et positif tout en ajoutant qu'il a assisté comme tous ses collègues aux nombreuses réunions et tables de travail du dernier mois.

Alain Delarosbil – Le conseiller du siège no 3 a repris le dossier du camping municipal en soulignant l'importance d'améliorer les espaces et de nouveaux sites compte tenu du nombre de campeurs sur les listes d'attentes sans oublier la nécessité du site internet et la communication internet.

Il a aussi indiqué qu'il a participé à la soirée de consultation publique de Unipêche MDM et à toutes les rencontres et tables de travail tenu par le conseil municipal.

Frédéric Delarosbil – Le conseiller du siège no 4 a indiqué que le service technique et de la qualité de vie avait pris livraison d'un nouveau camion de déneigement au début du mois, que le service des finances et de la trésorerie était en attente des autorisations gouvernementales pour l'acquisition du tracteur bi-directionnel que certains équipements roulants seraient mis en vente sous peu.

Il informe que le conseil se prononcera sous peu sur les réfections à apporter à la rue Day et sur le nettoyage des canalisations.

Enfin il mentionne qu'il a participé à l'ensemble des réunions et tables de travail des membres du conseil.

Hébert Huard – Le conseiller du siège no 5 a rapporté que les gens et adeptes du Centre de plein air les Monticoles ont émis de nombreux commentaires fort positifs sur l'état des pistes pour le ski de fonds et de raquettes.

Touchant le dossier de l'OMH, il a indiqué que la rencontre mensuelle du mois de mars a été reportée, qu'au niveau culturel une rencontre a été tenue avec le groupe les Moussaillons et qu'une autre est prévue sous peu. Enfin qu'à titre de membre du comité sur la politique culturelle, il a été mandaté pour approcher le Site historique avec l'objectif d'initier une activité hivernale.

Gina Samson – La conseillère du siège no 6 a informé l’auditoire que la Maison des Jeunes recherche toujours des donateurs d’ameublements et que la direction envisage d’occuper ses nouveaux locaux au printemps.

Comme responsable du comité de la politique culturelle, madame Samson a fait mention de projets comme la reprise de Génies en herbe, un Salon du livre axé sur les jeunes avec lecture publique et un cyber-café comme troisième projet.

Elle a indiqué la tenue d’une rencontre avec le groupe les Moussaillons et d’une prochaine dans les jours à venir. Elle a informé que la Maison de la Famille tiendra une course de coco de Pâques à la bibliothèque, la tenue d’une garderie ponctuelle et de journées colorées pour les tout jeunes. Elle a terminé en félicitant à son tour les jeunes démocrates de Paspébiac, en recherche de financement pour leur voyage à Québec.

2016-03

17 – AFFAIRES NOUVELLES

aucune

2016-03-66

18 – PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Huard interroge sur le coût pour les citoyens du projet du complexe sportif.

Monsieur Beaudry interroge sur l’entretien et la réparation de la Rue du Banc.

Monsieur Laplante invite le conseil à appuyer « les jeunes démocrates de Paspébiac ».

2016-03

19 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** que la séance soit levée. Il est 20 h 10

Paul-Arthur Blais, maire

Paul Langlois, greffier